

**Objet : PRESENTATION ET VALIDATION
DU RAPPORT METHODOLOGIQUE DU
PROJET D'ADRESSAGE CONFIE A LA
POSTE**

L'an deux mille vingt-trois, le 7 novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

Date de la convocation :
1^{er} novembre 2023

Date d'affichage :
1^{er} novembre 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 05
Votants : 27

Présents : Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Carole ROUE, Gilles DEMAISON, Éric LARDENOIS, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Myriam COLLET, Laurent GOUDARD, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Mylène GRECO-BOYER, Sandrine BEHEM, Murielle STOUFF, Cécile BAUDOUX, Vanessa REBEYREN, Marie-Chantal PESERY, Catherine VALLIN, Gérard ROY

Absents ayant remis un pouvoir :

Jean-Luc MASSON donne pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN,

Alexandre RUIZ donne pouvoir à Marie-Chantal PESERY,

Jérôme COLIN donne pouvoir à Cécile BAUDOUX,

Jacques BERGERET donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONT,

Loredana MARION donne pouvoir à Mylène GRECO-BOYER

Absent excusé :

Secrétaire de Séance : Vanessa REBEYREN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que les communes dans le cadre de leur pouvoir de police générale ont le pouvoir de dénomination et de numérotation des rues, places publiques, voies communales et chemins ruraux ouverts à la circulation publique.

L'établissement d'un plan d'adressage (numérotage et dénomination des voies) permettra une meilleure identification des adresses qui faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres.

La municipalité s'est engagée dans un projet d'adressage via un accompagnement proposé par La Poste.

Dans le cadre de cette prestation, la Poste soumet au Conseil Municipal un rapport méthodologique ayant pour but de définir de façon claire et précise la manière dont la Commune et leurs équipes vont collaborer dans le cadre du projet.

Madame le Maire indique que dans le cadre du plan d'adressage la Commune va devoir nommer les nouveaux lotissements et leurs voies de circulation.

La prestation va se réaliser selon le planning prévisionnel suivant :

	Dates (JJ/MM/AAAA)
Réunion de cadrage	10/07/2023
Restitution « Audit & Conseil »	20/11/2023
Réunion publique en Amont	
Restitution « Projet d'adressage »	01/03/2024
Réunion publique en Aval	

Dans l'optique des choix qu'il va falloir faire, la Poste souhaite la mise en place d'un comité de pilotage, force de proposition.

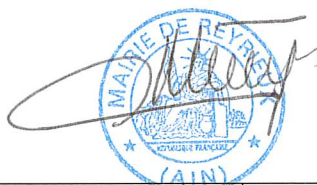
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

POUR :	27
CONTRE :	00
ABSTENTION :	00

- DECIDE de valider le rapport méthodologique proposé par La Poste et annexé à la présente délibération.
- D'AUTORISER l'engagement des démarches nécessaires à la mise en œuvre de la dénomination et de la numérotation des voies et d'autoriser Madame le Maire à signer le rapport méthodologique et de lui donner tout pouvoir pour la mise en œuvre du plan d'adressage.

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 7 novembre 2023

Le Maire,
Carole BONTEMPS-HESDIN



Acte	certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le	et de sa publication le
------	--	----------------------------